

---

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 23 février 2017

---

### Message n° 2.3

---

#### **Demande de crédit de CHF 40'000.00 pour la mise en place d'une vanne de régulation et d'un système de chloration pour le système de traitement des eaux à Massonnens**

---

##### Introduction

La Commune de Romont est alimentée partiellement en eau par des sources situées dans le secteur du Gibloux. Avant de fournir les consommateurs, l'eau est traitée par un système d'UV dans un ouvrage situé à Massonnens. Dans un esprit d'amélioration, d'économie et de sécurité, la Commune de Romont aimerait apporter deux modifications à cette station de traitement.

##### Descriptif technique

Les sources du Gibloux fournissent pour la Commune de Romont un total d'environ 260'000m<sup>3</sup> d'eau potable, soit environ 30% de sa consommation totale. L'eau fournie est traitée par un système d'UV situé à Massonnens. Ce système simple permet de traiter les eaux sans adjonction de produits chimiques et sans traitement spécifique. L'eau passe au travers des tubes UV qui débarrassent l'eau des éventuels microbes et bactéries qui pourraient être présents dans l'eau.

Ce système présente beaucoup d'avantages mais souffre d'un inconvénient non-négligeable. Le système de traitement peut absorber un certain débit mais possède une limite de traitement qui ne peut pas être franchie. Lorsque cette limite est dépassée, le système, ne pouvant plus traiter un tel volume, rejette la totalité des eaux et l'envoie au cours d'eau. Cet inconvénient majeur a pour conséquence que durant les périodes d'exploitation maximale des sources, au printemps par exemple, le volume d'eau est rejeté au cours d'eau au lieu d'être exploité.

La solution retenue pour remédier à ce problème est d'installer une vanne de régulation du débit avant le système de traitement des eaux. Cette vanne permettra de limiter le débit à traiter et ainsi éviter que le système de traitement envoie l'eau en décharge. Cette méthode permettra d'optimiser le débit venant des sources du Gibloux en limitant des pertes d'eau et ce pour un investissement modéré.

La deuxième modification qu'aimerait apporter le Service des Eaux à cette chambre est une amélioration sécuritaire. Le projet consiste à installer un système de chloration à titre préventif en amont du système de traitement des eaux qui permettrait de traiter l'eau en cas de graves problèmes sanitaires. Dans le cas d'une contamination sérieuse du réseau, l'appareil injecte du chlore dans le système afin d'éviter une contamination de la population. La Commune du Locle, qui a connu une expérience fort désagréable en ayant son réseau contaminé par des matières fécales, est un exemple que ce genre de cas peut malheureusement se produire.

### Coût des travaux

Vanne de régulation	CHF	30'000.00
Système de chloration	CHF	10'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>40'000.00</b>

### Demande de crédit

Le crédit de CHF 40'000.00, prévu au poste 700.501.21 du budget d'investissements 2017, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 40'000.00	CHF 1'600.00
Intérêts	2 % de CHF 40'000.00	CHF 800.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 2'400.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 40'000.00 pour la mise en place d'une vanne de régulation et d'un système de chloration pour le système de traitement des eaux à Massonnens.

Décembre 2016

Le Conseil communal